

BULLETIN JOLY BOURSE

ACTUALITÉ DU DROIT FINANCIER

À LA UNE

ABUS DE MARCHÉ

**La lutte contre les abus de marché face à la protection
des données de connexion dans l'enquête pénale** → PAGE 10

Maxime GALLAND et Nicolas IDA

PRESTATAIRES

**Financement participatif : les plateformes existantes ont
un an de plus pour se mettre en conformité avec
le nouveau cadre européen** → PAGE 22

Greggory MARTY et Sylvain AUBERT

**Évaluation du caractère approprié et exécution simple dans
la directive MIF 2 : l'AMF applique les orientations de l'ESMA** → PAGE 25

Emmanuelle BOURETZ

**Suspension par le Conseil d'État en référé de l'exécution
d'une décision de la commission des sanctions de l'AMF** → PAGE 34

Jérôme HERBET

Direction scientifique**Hervé SYNDET,**

agrégé des facultés de droit, professeur émérite de l'université Paris-Panthéon-Assas

Direction éditoriale**Stéphane TORCK,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Comité scientifique**Thierry BONNEAU,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Marielle COHEN-BRANCHE,médiateur de l'Autorité des marchés financiers
membre du Tribunal international administratif de la Banque mondiale**Jean-Jacques DAIGRE,**

professeur émérite de l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Éric DEZEUZE,

avocat associé, Bredin Prat

France DRUMMOND,

agrégée des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas, directeur de l'IRDA Paris

Laurent FAUGÉROLAS,

senior adviser, Atlas Capital Markets

Antoine GAUDEMET,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Hervé LÉCUYER,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Nicolas RONTCHEVSKY,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de Strasbourg

Myriam ROUSSILLE,

professeur à l'université du Maine, IRJS Sorbonne-Finance

Thierry SAMIN,chargé d'enseignement à l'université Paris-Panthéon-Assas et Paris V (René Descartes),
responsable de la réglementation bancaire et financière, direction des affaires juridiques, Société Générale**Dominique SCHMIDT,**

agrégé des facultés de droit, avocat honoraire, barreau de Paris

Stéphane TORCK,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Le Bulletin Joly Bourse peut désormais être cité de la façon suivante : BJB déc. 2021, n° BJB117a2.
Le numéro de type BJB117a2 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication Bruno VERGÉ**Directrice générale déléguée** Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice en chef** Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)**Rédactrice en chef adjointe** Angélique FARACHE (angelique.farache@lextenso.fr)

A participé à ce numéro : Clément BIZET

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82651 • ISSN 1638-9468

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 291 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2023 : 576,87 € TTC -

Abonnement étranger 2023 : 621,50 €

Abonnement feuilletable numérique France : 392,27 € TTC - Abonnement étranger : 384,20 €

Prix au numéro France : 98,02 € TTC - Prix au numéro étranger : 105,60 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJB200z1 • **Bilan sur le régime encadrant le secteur des actifs numériques mis en place par la loi *PACTE*** 6
Anthony ARANDA VASQUEZ

ABUS DE MARCHÉ

- BJB200z4 • **La lutte contre les abus de marché face à la protection des données de connexion dans l'enquête pénale** 10
Maxime GALLAND et Nicolas IDA – Cass. crim., 12 juill. 2022, n° 21-83710, FS–BR – Cass. crim., 12 juill. 2022, n° 21-83820, FS–B – Cass. crim., 12 juill. 2022, n° 21-84096, FS–B – Cass. crim., 12 juill. 2022, n° 20-86652, FS–B
- BJB200y7 • **Annulation des sanctions de l'AMF dans l'affaire *EDF Hinkley Point* : les mots ont un sens** 18
Dominique BOMPOINT et Vincent RAMONÉDA – CA Paris, 5-7, 30 juin 2022, n° 20/13804

PRESTATAIRES

- BJB200z6 • **Financement participatif : les plateformes existantes ont un an de plus pour se mettre en conformité avec le nouveau cadre européen** 22
Gregory MARTY et Sylvain AUBERT – Comm. UE, règl. délégué n° 2022/1988, 12 juill. 2022 : JOUE L 273, 21 oct. 2022 – Ord. n° 2022-1229, 14 sept. 2022, modifiant l'ordonnance n° 2021-1735 du 22 décembre 2021 modernisant le cadre relatif au financement participatif et l'ordonnance n° 2022-230 du 15 février 2022 relatif aux titres III à VIII de la partie législative du livre VII du Code monétaire et financier : JO, 15 sept. 2022 – A., 10 nov. 2022, NOR : ECOT2232446A : JO, 20 nov. 2022
- BJB201a8 • **Évaluation du caractère approprié et exécution simple dans la directive *MIF 2* : l'AMF applique les orientations de l'ESMA** 25
Emmanuelle BOURETZ – AMF, position DOC-2022-03, Exigences de caractère approprié et d'exécution simple de la directive MIFID II, applicable au 12 octobre 2022
- BJB200z0 • **L'AMF invite les dépositaires de fonds d'investissement à renforcer leurs dispositifs d'entrée en relation et de suivi des SGP** 29
Michel STORCK – AMF, synthèse des contrôles SPOT relative aux obligations incombant aux dépositaires de placements collectifs lors de l'entrée en relation avec leurs sociétés de gestion clientes ainsi que dans le cadre de leur suivi, oct. 2022
- BJB200z2 • **Gestion conseillée et information des investisseurs, quelles obligations pour les SGP ?** 31
Isabelle RIASSETTO – AMF, déc., 6 juill. 2022, n° 7, SAN-2022-08
- BJB200z7 • **Suspension par le Conseil d'État en référé de l'exécution d'une décision de la commission des sanctions de l'AMF** 34
Jérôme HERBET – CE, réf., 18 juill. 2022, n° 465352
- BJB201a6 • **La commercialisation de produits d'investissement à nouveau à l'origine d'une sanction à l'encontre d'un CIF** 36
Jérôme HERBET – AMF, déc., 24 oct. 2022, n° 10, SAN-2022-11

GESTION D'ACTIFS ET TITRISATION

BJB200z5 • Généralisation du recours aux outils de gestion de la liquidité optionnels (*swing pricing*, droits ajustables et *gates*)

40

Isabelle RIASSETTO – AMF, instr. DOC-2011-19, Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des OPCVM français et des OPCVM étrangers commercialisés en France, applicable au 24 nov. 2022 – AMF, instr. DOC-2011-20, Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'investissement à vocation générale, fonds de fonds alternatifs et fonds professionnels à vocation générale, applicable au 24 nov. 2022 – AMF, instr. DOC-2011-21, Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale, applicable au 24 nov. 2022 – AMF, instr. DOC-2011-22, Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un règlement et information périodique des fonds de capital investissement, applicable au 24 nov. 2022 – AMF, instr. DOC-2011-23, Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et/ou d'un prospectus et information périodique des OPC et organismes professionnels de placement collectif immobilier, applicable au 24 nov. 2022 – AMF, instr. DOC-2012-06, Modalités de déclaration, de modifications, établissement d'un prospectus et informations périodiques des fonds professionnels spécialisés, des fonds professionnels de capital investissement et des organismes de financement spécialisé, applicable au 24 nov. 2022 – AMF, position-recomm. DOC-2011-05, Guide des documents réglementaires des OPC, applicable au 6 oct. 2022 – AMF, position-recomm. DOC-2011-25, Guide du suivi des OPC, applicable au 6 oct. 2022 – AMF, instr. DOC-2017-05, Modalités de mise en place des mécanismes de plafonnement des rachats ou « gates », applicable au 24 nov. 2022

BJB200y9 • Les acteurs de titrisations STS peuvent mieux faire : sur les contrôles SPOT de l'AMF

46

Thierry GRANIER – AMF, synthèse des contrôles SPOT sur la titrisation simple, transparente et standardisée (STS), 30 août 2022

SOCIÉTÉS COTÉES

BJB200z3 • Présentation du rapport du HCJP sur les droits de vote multiples

49

Hervé SYNDET et Caroline COUPET – HCJP, rapport sur les droits de vote multiples du Haut Comité juridique de la place financière de Paris, 15 sept. 2022